

**Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 27 mars 2007**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le mardi 27 mars 2007, à 20 h.30, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BELZ, maire.

Etaient présents : M. BELZ, maire, MM. LE GOFF, MOYSAN, CHELIN, DANTE, Mme LE REUN, Mme CLARISSE, M. LE ROUX, maires-adjoints, MM. BUISSON, LE MELEDO, Mmes MASSE, THOME, FOLGOAS, M. CAYET, Mmes NICOLAS, GOYAT, LE POUPON, PROCHAZKA, MM. CAPPE, LE FLOCH, Mme LE TALLEC, MM. EVANNO, LECLERC,

Représentés : M. PICARD par Mme CLARISSE, Mme RIVIER par M. LE FLOCH, Mme GONTARD par M. CHELIN

Absents : M. LE FUR, Mme LE HYARIC

Monsieur CAPPE a été élu secrétaire.

Le compte rendu de la réunion du 27 février a fait l'objet d'une observation de Monsieur LE FLOCH qui souhaitait que l'on précise que le montant de la participation pour la non réalisation d'aire de stationnement a été fixé à 9.800,19 € au lieu de 6.097,96 € auparavant.

Effectivement, il s'agit d'un oubli de la part des services.

Cette observation étant faite, le compte rendu est adopté.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Monsieur le Maire quitte la salle en laissant la parole à Monsieur LE GOFF, premier adjoint, qui présente le compte administratif 2006 lequel est adopté par 23 voix, M. LE FLOCH et Mme RIVIER votent contre

INVESTISSEMENT			
Budget	Dépenses	Recettes	Résultat
Ville	4.637.230,84	4.287.442,34	- 349.788,50
Campings	132.328,08	172.650,17	40.322,09

Port Maria	468.136,36	651.548,44	183.412,08
Mouillages Port Maria	14.103,20	5.686,62	- 8.416,58
Lotissement 4e tranche	811.276,26	629.500,44	- 181.775,82
Lotissement 6e tranche	168.912,35	103.493,71	- 65.418,64
Park Menez 2	532.534,77	628.248,81	95.714,04
Er Plouar	0	0	0
TOTAL	6.764.521,86	6.478.570,53	- 285.951,33
FONCTIONNEMENT			
Ville	8.012.197,80	11.236.949,43	3.224.751,63
Campings	400.933,74	462.653,34	61.719,60
Port Maria	8.050.836,77	8.185.405,42	134.568,65
Mouillages Port Maria	21.778,03	30.659,86	8.881,83
Lotissement 4e tranche	656.692,87	656.692,87	0
Lotissement 6e tranche	103.493,71	103.493,71	0
Park Menez 2	758.986,60	758.986,60	0
Er Plouar	0	0	0
TOTAL	18.004.919,52	21.434.841,23	3.429.921,71
	24.769.441,38	27.913.411,76	3.143.970,38

Pour Monsieur LE FLOCH, on peut se féliciter du bilan comptable, mais cela ne reflète pas une bonne gestion. D'après lui, la gestion du parking du Sémaphore n'est pas bonne et c'est la commune qui en est responsable d'une part, et, d'autre part, le budget des mouillages de Port Maria n'a pas à bénéficier d'une subvention.

Monsieur LE GOFF lui rappelle qu'il s'agit du compte administratif et non pas du budget primitif qui est un acte prévisionnel. Concernant les résultats budgétaires comptables et de gestion ils sont excellents et ils permettront à la Ville de réaliser un budget 2007 très satisfaisant.

Concernant les produits fiscaux, bien entendu ce sont les Quiberonnais qui participent à l'effort financier à travers leurs impôts, mais nous n'avons pas à rougir sur ce point car les taux ne bougent pas et restent parmi les plus bas de la région.

2 – COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du trésorier principal.

Adopté à l'unanimité.

La gestion est saine, nous avons une très bonne trésorerie déclare Monsieur LE GOFF. Monsieur le maire ajoute qu'il remercie les services et, bien entendu, Monsieur LE GOFF qui veille tous les jours sur les finances et que les résultats obtenus sont dus pour une bonne part grâce à lui.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Les résultats du compte administratif 2006 se présentent ainsi :

Budget Principal Ville

Les résultats du compte administratif du budget principal de la Ville sont de :

- capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 3 224 751,63 €
- besoin de financement de la section d'investissement : 9 788,50 €

L'affectation du résultat pourrait se faire à raison de : 3 224 751,63 € en financement de la section d'investissement (compte 10688).

Budget annexe Campings

Les résultats du compte administratif du budget annexe « campings » sont de :

- capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 61 719,60 €
- besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

L'affectation du résultat pourrait se faire à raison de : 61 719,60 € en section de fonctionnement (report à nouveau compte 002).

Budget annexe Port Maria

Les résultats du compte administratif du budget annexe « Port Maria » sont de :

- capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 134.568,65 €
- besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

L'affectation du résultat pourrait se faire à raison de : 134.568,65 € en financement de la section d'investissement (report à nouveau compte 002).

Budget annexe Mouillages

Les résultats du compte administratif du budget annexe « Mouillages » sont de :

- capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement : 8.881,83 €
- besoin de financement de la section d'investissement : 8.416,58 €.

L'affectation du résultat pourrait se faire à raison de : 8.416,58 € en financement de la section investissement (compte 10688) et 465,25 € en financement de la section de fonctionnement (report à nouveau compte 002).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE GOFF précise que pour les mouillages, en 2006, il n'y a pas de déficit et pas de problème.

4 – ATTRIBUTION MARCHÉ DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE

Lors de la séance du 6 février dernier, la commission d'appel d'offre a décidé d'attribuer les lots 1 et 2 du marché de la signalisation directionnelle à l'entreprise SIGNATURE, B.P. 12 64122 URRUGNE, pour les montants suivants :

- lot 1 « fourniture de signalisation directionnelle » : 109 681,42 € HT
- lot 2 « « fourniture de signalétique » : 41.600,48 € HT

La commission Finances ayant émis un avis favorable, Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le marché.

Adopté à l'unanimité.

5 – VOTE DU TAUX DES QUATRE TAXES LOCALES

Il est proposé au conseil municipal de voter ainsi qu'il suit les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2007 :

taxe	2006	2007
habitation	6,98%	6,98%
Foncier bâti	11,12%	11,12%
foncier non bâti	14,52%	14,52%
professionnelle	6,76%	6,76%

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE FLOCH ajoute que le maintien des taux s'est fait dans un contexte départemental où la taxe d'habitation est à 13% contre 6,98% à QUIBERON, le foncier bâti à 21,39% contre 11,12% à QUIBERON et la taxe professionnelle à 44,99% contre 6,76% à QUIBERON.

6 – BUDGET PRIMITIF 2007

Monsieur LE GOFF passe en revue le **budget primitif de la Ville** (voir document en mairie). Pour lui, c'est un budget très satisfaisant qui permettra, entre autres, de réaliser la piscine, la rambarde du boulevard Chanard ou encore la réfection de la rue du Port de Pêche.

Adopté à la majorité : M. LE FLOCH et Mme RIVIER s'abstiennent.

Monsieur LE GOFF passe ensuite en revue le budget **campings** (voir document en mairie).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur LE GOFF passe ensuite en revue le budget **lotissements** (voir document en mairie).

Adopté à l'unanimité.

A propos de ce budget, il est abordé la quatrième tranche qui n'est pas achevée, compte tenu de l'attente de la vente du terrain de la Ville au SIVU, pour la caserne.

Monsieur LE FLOCH demande des explications. Il lui est répondu que la vente se fera lorsque le SIVU recevra le F.C.T.V.A. Ce qui lui évitera de souscrire un emprunt ce qui aura pour conséquence de faire économiser aux deux communes membres du SIVU les frais liés à ce type d'opération.

Concernant le budget **Port Maria**, Monsieur LE GOFF passe les chiffres en revue et souligne qu'il y a une excellente équipe à Port Maria.

Madame LE REUN ajoute qu'un nouvel acheteur s'est fait connaître.

Adopté à l'unanimité.

Concernant les **mouillages**, Monsieur LE GOFF précise que compte tenu du prévisionnel une subvention de la Ville est prévue, mais que tout le monde souhaite qu'elle ne soit pas réalisée et que les recettes soient au rendez-vous.

Madame LE REUN ajoute pour aller dans ce sens que six places de mouillage ont pu être récupérées après déroctage.

Adopté par 24 voix – M. LE FLOCH et Mme RIVIER votent contre.

7 – TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

A la demande du comptable public de la Trésorerie Principale de CARNAC, il est proposé au conseil municipal l'admission en non valeur de produits irrécouvrables correspondant à des séjours dans les campings municipaux, ainsi que des occupations du domaine public, pour un montant total de 791,10 € :

- état 1 : séjours campings	614,30 €
- état 2 : occupation domaine public	176,80 €.

Adopté à l'unanimité.

8 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE PAROISSIALE

En 2006, la Commission des Finances avait émis un avis favorable au versement d'une indemnité de gardiennage de l'église paroissiale. Chaque année, une circulaire fixe le montant maximum de cette indemnité facultative ainsi que le taux de revalorisation (0,49 % pour 2007). Il est demandé à la Commission des Finances de se prononcer sur la poursuite, ou non, du versement de cette indemnité fixée annuellement par circulaire.

La commission Finances ayant émis un avis favorable au versement de cette indemnité, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Adopté à l'unanimité.

9 – VITRAIL DE LA CHAPELLE DE SAINT JULIEN – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN

Le conseil municipal s'était prononcé dernièrement sur une demande de subvention au Département pour la réalisation de vitraux à la chapelle de Saint Julien.

Dans la mesure où il a été décidé d'adjoindre au projet la prise en charge de l'imposte, il convient de rectifier le plan de financement comme suit :

	Dépenses	Recettes	
Vitrail fenêtre	8.753,69 €		
Vitrail imposte	5.922,34 €	4.733,55 €	Département 30%
2 grilles de protection	1.102,47 €	13.544,95 €	Autofinancement dont 10.000 € de dons
Honoraires artiste	5.000,00 €	2.500,00 €	Département 50%
TOTAL	20.778,50 €	20.778,50 €	

Etant précisé que les 30% de subvention s'appliquent à l'ensemble des travaux tous confondus et les 50% au travail de l'artiste.

Adopté à l'unanimité.

10 – PREEMPTION TERRAIN LE ROL, RUE DES QUATRE VENTS – AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'ACTE D'ACQUISITION

Par arrêté en date du 22 février 2007, la commune a préempté les parcelles cadastrées BH 584 et 89, situées rue des Quatre Vents, afin de constituer une réserve foncière dans le cadre de la politique qu'elle mène en matière d'habitat.

La commission Finances ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'acte d'acquisition.

Adopté à l'unanimité.

11 – EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT TOURISTIQUE DE PERSONNES PAR PETIT TRAIN ROUTIER – AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LA CONVENTION

La convention pour autoriser l'exploitation d'un petit train touristique est arrivée à expiration. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le projet ci-joint à l'ordre du jour pour poursuivre cette exploitation.

Adopté à l'unanimité.

12 – INFORMATIONS

Le conseil Municipal, par délibération en date du 26 mars 2001, a donné délégation au Maire dans un certain nombre de domaines.

Selon l'article L.2122-22 du C.G.C.T, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises en vertu de cette délégation :

- arrêté du 22 février 2007 : acquisition par préemption des parcelles cadastrées BH 584 et 89, rue des Quatre Vents
- arrêté du 2 mars 2007 : tarifs « aire d'accueil des gens du voyage »

Le Maire,

J.M. BELZ